



Syndicat CFDT
du ministère des affaires étrangères

Paris, le 17 février 2010

N° 10 / SYND

Monsieur Pierre SELLAL
Secrétaire général
37 quai d'Orsay
75007 Paris 07SP

Monsieur le Secrétaire général,

Conformément à ce que vous avez annoncé lors de votre passage à Nantes en novembre 2009, le syndicat CFDT-MAE vous demande de confirmer l'ouverture à l'été 2010 du Centre de service des ressources humaines (CSRH), qui, avec la création de 24 ETP (transfert des emplois parisiens de gestion administrative du personnel à l'occasion des mouvements d'été) doit, dans le cadre d'une logique fonctionnelle, renforcer le pôle nantais du MAEE.

En effet, bien que cette annonce ait été confirmée par le directeur général de l'administration au cours du CTPS du 10 décembre 2009, le délégué des affaires générales à Nantes vient d'informer officiellement les représentants des personnels du « report » *sine die* de ce projet.

Les raisons invoquées à l'appui de ce report ne sont pas convaincantes dans la mesure où l'absence de gain significatif d'ETP avant la mise en place de SIRHIUS et de l'ONP (disparition du bureau des traitements) était claire dès l'origine. L'argument selon lequel les agents parisiens ne souhaitent pas venir sur Nantes ne tient guère non plus, dans la mesure où il s'agit de postes de travail, qui pourront être pourvus dans le cadre d'une transparence complémentaire par des agents nantais ou de retour de poste.

Alors que tout milite pour l'installation du CSRH à Nantes (tant du point de vue de l'espace que de la qualification des agents), cette décision envoie un signal particulièrement négatif aux collègues impliqués avec enthousiasme dans l'ouverture très valorisante de ce nouveau service.

Comme le montrent les trois exemples ci-dessous, les concepts de mutualisation et de rationalisation, très à la mode dès qu'il s'agit de justifier des restitutions d'emplois budgétaires,



semblent devenir obsolètes dès qu'ils ont pour conséquence de regrouper des services gestionnaires sur le site nantais.

1 - En 2008, dans le cadre de la finalisation de la LOLF et de la mise en place de CHORUS, nouvelle application financière interministérielle, qui devra être opérationnelle au 1^{er} janvier 2011, un Centre de Service Partagé « DEPENSES » a été mis en place au sein de la sous direction de la comptabilité à Nantes. L'objectif de cette réforme était de regrouper sur une seule plate forme, en un seul lieu, l'ensemble des agents du MAEE chargés de traiter de la dépense publique. Aujourd'hui, ce projet est au point mort.

2 - Le regroupement à Nantes des deux services chargés de la gestion des voyages et des missions a été proposé dès 2008 par le Directeur des affaires Financières. Quels arguments sérieux pourraient militer contre la fusion DAF/2/C/VM (Nantes) et DAF/3/VEM (Paris), alors que toutes les procédures sont à ce jour dématérialisées ?

3 - l'AEFE, qui devait dès sa création être implantée à 100% sur Nantes, fête ses 20 ans avec les 2/3 de ses effectifs dans le XVème arrondissement de Paris. C'est tout simplement à force d'inertie que plusieurs directeurs de cet établissement public ont réussi à résister à la volonté clairement affichée de plusieurs secrétaires généraux du quai d'Orsay d'installer l'ensemble de ses services sur Nantes.

Dans ces conditions, et dans la mesure où seules une véritable volonté politique et une impulsion résolue de votre part permettront la mise en place de ces évolutions, la CFDT-MAE vous demande, Monsieur le Secrétaire général, de confirmer que, comme prévu, le CSRH fonctionnera dès l'été 2010 sur le site nantais. Par ailleurs, elle vous demande de promouvoir, dès à présent, le déploiement du Centre de Service Partagé "dépenses publiques" ainsi que la localisation sur Nantes du bureau des voyages et missions, dont le principe a déjà fait l'objet d'un accord. Elle souhaite, enfin, qu'une réflexion soit menée sur une implantation nantaise de l'AEFE.

Je vous prie, Monsieur le secrétaire Général, de bien vouloir accepter l'expression de mes respectueuses salutations.

Pour le Conseil syndical



Jean-Pierre FARJON
Secrétaire général

Cqué :

DGA – M. Stéphane ROMATET
DGA/DAF – M. Philippe AUTIÉ
DGA/DAGN – M. Philippe TRUQUET